

MAIRIE DE TOMBEBOEUF

Département de Lot-et-Garonne

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal de Tombebœuf, convoqué le 26 août 2026 s'est réuni en Mairie le 3 septembre 2026 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Alain LARMINIER, Maire.

Présents : Mmes GUÉNÉE. RAYNAL. GIBERT. BADEROT. MM. CUNY. DAROT. FILLON. LARMINIER. ADAM. GROSSIA.

Absents Excusés :

Absents : Mme SERRES.

Secrétaire de séance : Mme GUÉNÉE.

Après signature de la feuille de présence et lecture du dernier compte rendu, aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présentation d'un projet de studio d'enregistrement par Monsieur SAUBUSSE :

Monsieur le Maire présente Monsieur SAUBUSSE à l'assemblée et lui donne la parole pour présenter le projet d'implantation d'un studio d'enregistrement sur le territoire de la commune de Tombeboeuf.

Le projet de Monsieur SAUBUSSE est porté par la Société SCIERIE ART et se décline en 2 parties :

- En première partie, il est question de musique, de théâtre, de danse, d'accueil d'artistes et de réalisation culturelle.
- En deuxième partie, il est question de la réhabilitation de la scierie avec une capacité d'accueil de 25 personnes.

Monsieur SAUBUSSE aborde le volet financier de son projet et explique qu'il pourrait bénéficier du Fonds Européen de Développement Régional – FEDER - à condition qu'il obtienne des partenariats financiers auprès du Département de Lot et Garonne, de la Communauté de Communes Lot et Tolzac – CCLT - et de la Commune de TOMBEBOEUF.

Il précise qu'il a déjà obtenu une aide d'un montant de 3000 € auprès de la CCLT et sollicite la commune de TOMBEBOEUF pour le même montant.

Le conseil municipal a bien compris l'importance du projet de la Société SCIERIE ART notamment les enjeux culturels, économiques, sociaux et territoriaux. Il statuera lors d'une prochaine séance, lorsque Monsieur SAUBUSSE aura obtenu l'accord de la participation du Département de Lot et Garonne.

Ajout d'une question à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour de la séance la question du fonds de concours pour la participation à l'installation d'une colonne semi-enterrée bois sur la commune. Le conseil municipal approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Cette question sera débattue avant les questions diverses.

Règlement intérieur et fonctionnement de la cantine scolaire :

Monsieur le Maire,

- Présente le travail réalisé conjointement par Mesdames GUENEE et BADEROT avec les agents du secrétariat en vue d'apporter un cadre précis pour l'inscription des enfants à la cantine scolaire,
- Précise qu'il est nécessaire de répondre aux besoins des familles en proposant notamment des moyens de paiement en ligne,
- Donne lecture du règlement intérieur et invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé,

- Demande l'ajout d'un point au paragraphe 4 « Fournir une serviette de table en tissu marquée au nom de l'enfant ».
- Approuve le présent règlement intérieur avec effet immédiat.

POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Tarifs de la garderie périscolaire :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fournir le goûter du soir aux enfants fréquentant la garderie et de porter le prix du forfait unique de garderie périscolaire à 25 € par mois à compter du 10 septembre 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide,

- De fixer le tarif mensuel de la garderie périscolaire à 25 € à compter du 10 septembre 2026.
- De maintenir le tarif à 2€ l'heure pour ceux qui utiliseraient ce service occasionnellement.

POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Règlement intérieur et fonctionnement de la garderie périscolaire :

Monsieur le Maire,

- Présente le travail réalisé conjointement par Mesdames GUENEE et BADEROT avec les agents du secrétariat en vue d'apporter un cadre précis pour l'inscription des enfants à la garderie périscolaire,
- Propose de fournir le goûter du soir aux enfants fréquentant la garderie et de porter le prix du forfait unique de garderie périscolaire à 25 € par mois à compter du 10 septembre 2026.
- Donne lecture du règlement intérieur et invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé,

- Demande l'ajout d'un point au paragraphe 5 « La municipalité fournira le goûter pour les enfants de la garderie, en ce sens le forfait mensuel passera de 20 € à 25 € ».
- Approuve le présent règlement intérieur avec effet immédiat.

POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Décision modificative :

L'exécution du budget de la commune fait apparaître quelques ajustements à apporter aux prévisions initiales :

- Annulation du titre émis pour le tiers « commune de Saint-Barthélémy-d'Agenais » d'un montant de 1400.00 € - Participation pour l'école - Exercice 2025.

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Articles	Montant	Articles	Montant
615221 bâtiments publics	-2000.00		
673 titres annulés exercices antérieurs	+2000.00		
Total dépenses	0.00	Total recettes	0.00

POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Solidarité en faveur des communes sinistrées lors des incendies de Gironde

Monsieur le Maire,

- Informe l'assemblée qu'en date du 30 juillet 2026, la commune de Tombeboeuf a effectué un versement auprès de la protection civile d'un montant de 150 € afin de venir en aide aux communes de Gironde durement sinistrées lors des incendies.
- Demande à l'assemblée d'entériner cette décision.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce rapport, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE ce soutien financier d'un montant de 150 €,
- HABILITE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Présentation d'un relais poste pour les usagers de la poste de Tombeboeuf.

Monsieur le Maire présente le projet de partenariat de Relais Poste avec Madame RUIZ, gérante du Tabac-presse de Tombeboeuf.

Cette perspective offrirait une amplitude d'accès très supérieure à celle du bureau de poste actuel, de 7h30 à 19h00 du lundi au samedi. Elle permettrait d'assurer l'essentiel des opérations attendues par les usagers :

- Affranchissement,
- Dépôt et retrait de colis,
- Dépôt de courrier,
- Vente de produits postaux
- Dépannage financier (150 € sur 7 jours glissants).

De plus, cela permettrait de contribuer au dynamisme de ce commerce de proximité.

Monsieur le Maire propose de convier, au prochain conseil municipal, Madame GUILLON, responsable Evolution du Maillage Territorial pour une présentation détaillée du projet, pour répondre à toutes les questions que nous pourrions nous poser et notamment demander à La Poste une participation financière assez conséquente pour aider Madame RUIZ à installer ce nouveau service.

Information concernant le transfert des pouvoirs de police du Maire au Président d'un Etablissement Public de Coopération intercommunale :

L'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police, relatifs aux compétences transférées, du maire au président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, 6 mois après l'installation du conseil communautaire. Les maires ont possibilité de s'opposer à ce transfert dans les 6 mois à compter de l'élection du président, soit jusqu'au 9 octobre 2026.

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté s'opposant au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale sera pris prochainement pour conserver les pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de voirie, d'habitat, d'accueil des gens du voyage et de publicité.

Exception faite concernant le pouvoir de police spéciale des déchets afin de permettre au Président d'agir en matière de règlement de collecte des déchets et verbalisation.

Fonds de concours pour la participation à l'installation d'une colonne semi-enterrée bois sur la commune :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait le choix, en date du 25 juin 2024, d'installer 1 colonne semi-enterrée bois dans le centre bourg, allée du moulin.

Vu la délibération 165/2025 de la CCLT portant mise en place d'un fonds de concours pour participer à l'acquisition/installation des colonnes semi-enterrées et enterrées,

Vu la délibération 180/2025 de la CCLT sollicitant un fonds de concours auprès de la commune de Tombeboeuf pour un montant de 4638.60€ et représentant 41 % du coût total HT,

Considérant qu'il convient de prendre une délibération concordante à celle de l'EPCI,

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser le versement d'un fonds de concours d'un montant de 4638.60 € à la CCLT pour l'acquisition/installation d'une colonne semi-enterrée bois.

POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Questions diverses

- La commune ne disposant plus de case de colombarium de disponible à la vente, un devis d'un montant de 3400 € a été retenu pour la construction de 6 cases supplémentaires.

- L'étude de devis pour l'abri des cibles extérieures du tir à l'arc : Le conseil municipal souhaite tout d'abord étudier l'ensemble des besoins des associations de la commune de Tombeboeuf. Une fois ce travail réalisé cette question sera traitée lors d'une prochaine séance.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'est rapproché de Territoire énergie 47 – TE 47- concernant un projet de rénovation LED pour l'éclairage public et donne lecture de la proposition chiffrée :
 - Coût total : 46 016, 86 € HT.
 - Contribution totale de la commune : 23 945,80 € HT.
 - Montant à la charge de TE 47 : 22 071,06 € HT.
 Le conseil municipal souhaite intégrer ce projet dans un plan de travaux pluriannuel.
- Monsieur le Maire informe que l'inauguration de la centrale photovoltaïque sur le site de « Cante Pie » à TOMBEBOEUF aura lieu le 15 octobre 2026 de 9h à 14h avec une réception à la salle des fêtes en fin de matinée.
Plusieurs personnalités ont été conviées par TE 47 dont le Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Villeneuve sur Lot.
- Travaux à la salle des associations : La Commune bénéficie de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux – DETR- pour l'aider à réaliser cette opération.
Le conseil municipal souhaiterait que les travaux soient réalisés sur l'exercice 2026 afin de pouvoir présenter d'autres projets pour l'année 2027.
- Dossier de l'aire de jeux :
L'aire de jeux a été fermée pour non-conformité à la suite d'un contrôle par l'entreprise DEKRA.
Le conseil municipal souhaite remettre en service le plus rapidement possible ce lieu important pour les enfants du village. Mesdames GUÉNÉE et BADEROT sont désignées pour faire établir des devis afin d'avancer sur ce dossier. Cette question sera soumise au conseil municipal lorsque les coût et plan de financement projet seront déterminés.
- Intervention de Monsieur DELPIT, société Géoprosol pour l'étude de sol en vue de la vente d'un terrain à bâtir situé « Moulin de Saboureau ».
- Installation de deux sites de compostage : A la suite de la rencontre avec l'agent du service environnement de la CCLT concernant l'installation de deux composteurs sur la commune, le conseil municipal décide d'en installer un proche de la cantine scolaire et un autre « allée des platanes ».
- Information de l'arrêt de la régie de recettes pour la cantine scolaire
- Validation de la fiabilisation des valeurs locatives – éléments de confort
- Habituellement des corbeilles sont offertes aux personnes de 75 ans et plus pour les fêtes de fin d'année. Le conseil municipal souhaite maintenir l'attention portée aux aînés et envisage de diversifier le contenu de la corbeille.
- Présentation du projet de bulletin municipal par Monsieur Romain CUNY : le coût pour réaliser la maquette et l'impression est de 1500 € pour 24 pages.
- Poubelles du foirail :
Monsieur le Maire a soumis l'idée de confier à un ou deux conseillers municipaux l'étude relative au remplacement des poubelles du foirail. Madame Marie-Line BADEROT et Monsieur Jérôme ADAM sont désignés pour :
 - réfléchir à cette question et proposer plusieurs solutions avec l'appui des agents communaux.

- faire établir des devis auprès de 3 fournisseurs.
 - présenter le projet au prochain conseil municipal qui examinera les propositions et décidera de la solution retenue. Le cas échéant prendra une décision modificative pour inscrire les crédits ou alimenter la ligne budgétaire nécessaire à la réalisation de cette opération.
- Décorations de Noël :
- Monsieur le Maire a soumis l'idée de confier à un ou deux conseillers municipaux la question des décorations de Noël.
- Mélodie et Marie Line sont désignés pour :
- Recenser le matériel existant avec l'appui des agents communaux et
 - réfléchir aux besoins et proposer plusieurs solutions
 - faire établir des devis auprès de 3 fournisseurs.
 - présenter le projet au prochain conseil municipal qui examinera les propositions et décidera de la solution retenue. Le cas échéant prendra une décision modificative pour inscrire les crédits ou alimenter la ligne budgétaire nécessaire à la réalisation de cette opération.
- Etat des routes communales :
- Monsieur le Maire a soumis l'idée de confier à un ou deux conseillers municipaux le recensement de l'état des routes communales en vue d'informer les services de la CCLT des travaux à réaliser. Messieurs Nils FILLON et Romain CUNY sont désignés pour effectuer ce travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,
Alain LARMINIER



